RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Administration Territoriale de Santé de Saint-Pierre et Miquelon

Agence de Santé Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy

Agence Régionale de Santé Guyane

Agence Régionale de Santé Mayotte

Agence Régionale de Santé Martinique

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 23 octobre 2026, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la spécialité :

DERMATOLOGIE ET VÉNÉRÉOLOGIE

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BONKOUNGOU	Marcellin
2	DJIMTIBAYE	Djounitanan
3	KONÉ	Chaka
4	MONDJO FOTSO Épse TAGNÉ	Pegy
5	NANKO	James Hyacinthe

Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.

Fort-de-France, le 23 octobre 2026

Yves SERVANT,
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

P/ Le Directeur général de l'ARS
Le Directeur général adjoint

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ MARTINIQUE

Guillaume GOBENCEAUX

Siège
Centre d'Affaires « AGORA », CS 80656,
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr